

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

présents : 23
votants : 27
en exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq
Le lundi 31 mars à 18 heures 30
Le Conseil municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
en mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le mardi 25 mars 2025

Objet :
TABLEAU EFFECTIF
PERSONNEL
COMMUNAL
2025

Présents : Michel JAMMES ; Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Gilles FAGES ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Cécile BARTHOMEUF ; Yves YORILLO ; Colette ANTON ; Cédric CARBOU ; Sylvie LASSERRE ; Stéphane SANTANAC ; Lucie TORRA ; Serge DEIXONNE ; Ghislaine RAYNAUD ; Marcel CAMICCI ; Carlo ATTIE ; Jacqueline PATROUX ; Clélia PI ; Florian FAJOL ; Jean-Michel LALLEMAND ; Michel SANTANAC ; Jérôme BRUIN

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Brigitte CAVERIVIERE par Michel JAMMES ; Jean-Luc MASS par Yves YORILLO ; Claudette PYBOT par Régine RENAULT ; Angélique PIEDVACHE par Gilles FAGES

Absents : Julien RIBOT ; Isabelle PINATEL

Secrétaire de séance : Lucie TORRA

Il est rappelé au Conseil municipal que :

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mai 2024 modifiant le tableau de l'effectif communal ;

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

MISE EN LIGNE LE 09-04-2025

Sous réserve des avis sollicités auprès de la commission administrative paritaire du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

- **d'adopter** la modification du tableau des emplois du personnel communal comme suit :

COMMUNE DE SIGEAN

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

EMPLOIS PERMANENTS							
<u>Emploi fonctionnel</u>	CATEGORIE	EFFECTIF ANTERIEUR	Variation	EFFECTIF 2025	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
Directeur Général des Services	A	1		1	1	1	
EMPLOIS PERMANENTS							
EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EFFECTIF ANTERIEUR	Variation	EFFECTIF 2025	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
Administratifs		16		15	13	11	2
Attaché principal	A	3		1	1	1	
Attaché	A	1		1	1	1	
Rédacteur principal 1ere classe	B	3		3	3	3	
Rédacteur principal 2em classe	B	1		1	1	1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4	+2	5	3	3	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3		2	2	2	0
Adjoint administratif	C	1		2	2	0	2
Techniques		42		42	41	32	8
Ingénieur territorial	A	1		1	0	0	
Technicien	B	1		1	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	4		4	4	4	
Agent de maîtrise	C	3		1	1	1	
Adjoint technique principal 1ere classe	C	2	+ 4	8	8	8	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	15		13	13	8	4

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20250331-DEL-2025-027-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025

MISE EN LIGNE LE 09-04-2025

Adjoint Technique	C	16		14	14	10	4
Culturelle		4		3	3	2	1
Adjoint du patrimoine principal 1er classe	C	3		2	2	2	
Adjoint du patrimoine principal 2em class	C	1		1	1	0	1
Adjoint du patrimoine	C	0		1	1		1
Police Municipale		6		6	6	6	0
Chef de service principal 1 ^{er} classe	B	0		1	1	1	
Chef de service	B	1		0	0	0	
Brigadier-chef principal	C	4		4	4	4	
Gardien Brigadier de Police	C	1		1	1	1	
Sportive		1		1	1	1	0
Educateur des APS principal 2eme classe	B	1		1	1	1	
Animation		10		13	13	12	0
Animateur Principal 1 er classe	B	2		2	2	2	
Adjoint d'animation principal 1er classe	C	1	+1	2	2	2	
Adjoint d'animation principal 2eme classe	C	2		3	3	3	
Adjoint d'animation	C	5	+1	6	6	5	
Médico-sociale et Sociale		16		19	19	14	5
cadre de santé	A	1		1	1	1	
Educateur Jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1		1	1	1	
Educateur Jeunes enfants	A	1		1	1	1	
Auxiliaire puéricultrice principal 1er classe	B	0	+2	2	2	2	
Auxiliaire puéricultrice principal 2eme classe	B	3		3	3	3	
Agent spécialisé principal 1er classe des écoles maternelles	C	5		4	4	3	1
Agent spécialisé principal 2eme classe des écoles maternelles	C	0	+2	2	2	1	1
Agent social principal 2eme classe	C	4		4	4	1	3

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20250331-DEL-2025-027-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025

MISE EN LIGNE LE 09-04-2025

Agent social	C	1	0	1	1	1	0
GLOBAL PERMANENT		96		100	97	79	16

**REPARTITION DES EMPLOIS A
TEMPS PARTIEL ET TEMPS NON
COMPLET**

GRADE	HORAIRES TEMPS NON COMPLET	TEMPS PARTIEL EN %
Rédacteur principal 1ere classe		80%
Adjoint du patrimoine principal 1er class		80%
Adjoint d'animation principal 1ere classe		90%
Adjoint d'animation principal 2eme c classe		80%
Adjoint administratif principal 2ème classe		80%
Adjoint administratif principal 2ème classe		80%
Adjoint administratif	15H00	
Adjoint administratif	20h00	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	17H30	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	26H00	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	28h00	
Adjoint technique	32H00	
Adjoint technique	28H00	
Adjoint technique	26H00	
Adjoint technique	24h00	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	28h00	
Adjoint du patrimoine principal 2eme classe	17H30	
Agent spécialisé principal 1er classe des écoles maternelles	32H00	
Agent social	30h00	

MISE EN LIGNE LE 09-04-2025

Agent social principal 2eme classe	30h00	
Agent social principal 2eme classe	26H00	

TABLEAU DES EFFECTIFS OCCASIONNELS

EMPLOIS OCCASIONNELS

EMPLOI DE DROIT PRIVE	EFFECTIF AUTORISE	Pourvu	REMUNERATION	DUREE HEBDO DE SERVICE
Contrat unique d'insertion	3	3	SMIC	Entre 20 h et 35 h

EMPLOI CONTRACTUEL POUR BESOIN OCCASIONNEL	EFFECTIF		REMUNERATION	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Article 3-1 de la loi 84-53 du 26/01/84 Remplacement temporaire pour absence	11	6	IB367/IM361	Entre 12 h et 35 h
Article 3 1° de la loi 84-54 du 26/01/84 Renfort équipe, accroissement activité	11	10	IB367/IM361	Entre 12 h et 35 h
Ecole de musique	7	6		Entre 1 et 20 h

Article 3 2° de la loi 84-54 du 26/01/84 Renfort saisonniers				
ALAE/CLSH	60			1 à 12 semaines
ACCUEIL MAIRIE	2			3 semaines
MUSEE	3			3 à 4 semaines
MEDIATHEQUE	2			3 à 4 semaines
MAITRE NAGEUR SAUVETEUR	1			8 semaines
SERVICES TECHNIQUES	18			3 à 16 semaines
PISCINE MUNICIPALE	9			3 à 4 semaines
CANTINE MUNICIPALE	2			3 semaines

MISE EN LIGNE LE 09-04-2025

POLICE MUNICIPALE	1		16 semaines
-------------------	---	--	-------------

CONTRAT D'APPRENTISSAGE	EFFECTIF		DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Contrats apprentissage	3	0	0
Service Civique	6	1	24 & 30 h

CONTRAT A DUREE INDETERMINEE	EFFECTIF		DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
(en application de l'article L.332-9 du code général de la fonction publique)			
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1		11

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés, décide :

- **d'adopter** à la proposition du Maire,
- **de modifier** le tableau de l'effectif du personnel communal comme présenté ci-dessus,
- **d'abroger**, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, la précédente délibération du conseil municipal du 27 mai 2024 modifiant le tableau de l'effectif communal,
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Certifié exécutoire par le Maire
 Compte tenu
 De sa transmission en Préfecture le 01/04/2025
 Et de la publication le 09/04/2025
 Réception en Préfecture le 01/04/2025

**Le Maire,
 Michel JAMMES**



Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,
 Pour extrait conforme,

**Le Maire
 Michel JAMMES**



**La secrétaire de séance
 Lucie TORRA**

Accuse de réception en préfecture
 011-211103791-20250331-DEL-2025-027-DE
 Date de réception en préfecture : 01/04/2025